



Termes de référence pour le recrutement d'un Consultant national individuel pour assister le Comité Technique du Secrétariat Permanent de la Commission Environnementale

I. Contexte et justification

La Commission Environnementale (CE) est une structure, sous tutelle du Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Energie. Elle a été mise en place par le décret n°2012-127 du 22 mai 2012 tel que modifié par le décret n° 2014-018 du 16 mars 2014 puis abrogé et remplacé par le décret n° 2017-155 du 28 décembre 2017.

La CE est chargée du suivi environnemental ainsi que de la prise en charge selon le principe de précaution, des risques environnementaux liés aux activités pétrolières. Elle définit les stratégies, programmes et plans d'actions permettant de garantir une amélioration continue de la gestion environnementale des activités pétrolières.

La coordination de la CE, assurée par la SMHPM, est assistée par un Comité Technique (CT) composé de représentants désignés par les départements ministériels en charge de la pêche, de l'environnement et du pétrole.

Dans le cadre de l'exécution de son plan d'actions 2023, la CE souhaite renforcer son Comité Technique par un expert senior (Consultant) pouvant ainsi l'assister dans la mise en œuvre des différentes activités programmées ou à programmer.

II. Tâches du Consultant

Travaillant sous la supervision directe du Coordinateur, et en collaboration avec l'équipe du CT, le Consultant aura à exécuter notamment les tâches suivantes :

- ◆ Contribuer à la préparation et à l'élaboration des programmes, plans d'actions, projets de Termes de Références, rapports, notes, etc. à soumettre à la CE ;
- ◆ Contribuer à la mise en œuvre des programmes, plans d'actions et activités approuvés par la CE ainsi que des résolutions et recommandations qu'elle adopte ;
- ◆ Contribuer au suivi, mesurer les indicateurs de performances et réaliser des rapports de suivi de la mise en œuvre des actions approuvées de la CE et proposer les mesures appropriées pour en assurer leur bonne exécution ;
- ◆ (Co)assurer le secrétariat de séance des travaux et discussions du Comité Technique de la CE ;
- ◆ Contribuer à l'élaboration des TdRs, Cahiers de charges, Dossiers d'Appels d'Offres, Demandes de Propositions, Rapports d'évaluation et projets de contrats pour les marchés de la CE ainsi que les documents requis par et pour les commissions des marchés traitant les dossiers de la CE ;
- ◆ Contribuer à la gestion, l'enrichissement et à la mise à jour continue des supports de communication de la CE (site, plateforme, supports physiques, etc.);
- ◆ Mener toute autre tâche liée à l'activité de la CE et que la coordination aura requise.

III. Profil recherché

Le Consultant devra justifier des qualifications et compétences suivantes :

Formation et expérience :

- Être titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur (bac+5 ou plus) en Sciences de l'Environnement, droit de l'environnement, Ingénierie pétrolière, sciences de la mer, ou en tout autre domaine pertinent ;
- Justifier d'une expérience récente et pertinente en rapport avec l'environnement marin ;
- Justifier d'une expérience récente en matière d'évaluation des impacts des activités extractives sur l'environnement, notamment des impacts des activités pétrolières sur l'environnement marin ;
- Avoir une expérience dans le suivi, l'évaluation et la gestion des projets en rapport avec l'environnement.

Compétences :

- Maîtriser la réglementation nationale relative à l'activité pétrolière et à l'environnement ainsi que les conventions internationales pertinentes auxquelles la Mauritanie est partie ;
- Avoir une bonne connaissance de l'environnement institutionnel régissant les activités pétrolières en Mauritanie ;
- Avoir une bonne capacité d'analyse et de synthèse ;

- Avoir une bonne connaissance des outils d'évaluation des impacts des activités pétrolières sur l'environnement ainsi que des outils de gestion de ces impacts ;
- Démontrer de très bonnes capacités de communication et de rédaction aussi bien en arabe, en français, qu'en anglais ;
- Maîtriser les outils informatiques (Word, Excel, Power Point, etc.). la connaissance des SIG et de tout autre logiciel de modélisation pertinent constitue un atout,
- Avoir la capacité de travailler sur plusieurs sujets à la fois et en groupe.

IV. Type de contrat

Le Contrat est d'un an et à temps plein, renouvelable à la discrétion la CE.

V. Soumission

La manifestation d'intérêt doit comprendre ce qui suit :

- Une lettre de manifestation d'intérêt,
- Un CV détaillé avec tableau synthétisant les références du candidat en rapport avec la mission et les critères d'évaluation ci-dessous.

Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et les expériences pertinentes pour exécuter la mission. Les candidatures seront évaluées suivant la grille d'analyse ci -dessous :

1. Diplôme	15 points
2. Expériences pertinentes et récentes en rapport avec l'environnement marin en général	15 points
3. Expériences récentes sur les évaluations des impacts des activités pétrolières sur l'environnement marin.	15 points
4. Connaissances de la réglementation nationale et des conventions pertinentes ratifiées par la Mauritanie relatives aux activités pétrolières offshore.	15 points
5. Compétences en SIG et en autre logiciels pertinents	15 points
6. Compétences en Informatique	12,5 points
7. Langues (Arabe, Français et Anglais)	12,5 points
Total	100 points

Les candidats admissibles seront invités à passer un entretien devant la commission en charge de la supervision du présent recrutement.

Les manifestations d'intérêt doivent parvenir, sous plis fermé, au plus tard le 11 mai 2023, au Secrétariat de la CDIS de la SMH, Ilot K, Rue 42-133, Numéro 349, BP 4344 Nouakchott-Mauritanie, ou par mail sur l'adresse : aghlana@smhpm.mr ; CC : bellal@smhpm.mr Tél : +222 46426872.